Jean-Philippe OUVRY - UFPP, Pascale DAYNES - UFPP/ANSM, Bernard DENIS - UFPP et Cécile CANTILZOGLOU - UFPP

« Le patient partenaire, une innovation permanente »

L'intégration du patient partenaire dans les différentes structures de soins

Introduction : Diverses évolutions impactent le système de soins actuel, allongement de la durée de vie, prévalence des maladies chroniques, accès en masse des informations sanitaires, préoccupation des patients pour leurs droits et qualité de vie. Nous entrainant donc dans un nouveau paradigme où le patient se doit de participer aux décisions : le patient partenaire dans une équipe de santé.
Mais à quelle place les professionnels de santé imaginent-ils le patient partenaire? Quelles compétences/formations attendent-ils de lui ? Quel statut (bénévole ou professionnel) ? Comment améliorer cette nouvelle fonction ?

Objectif : Analyser les enjeux quant à l'intégration du patient partenaire dans les différentes structures de soins.

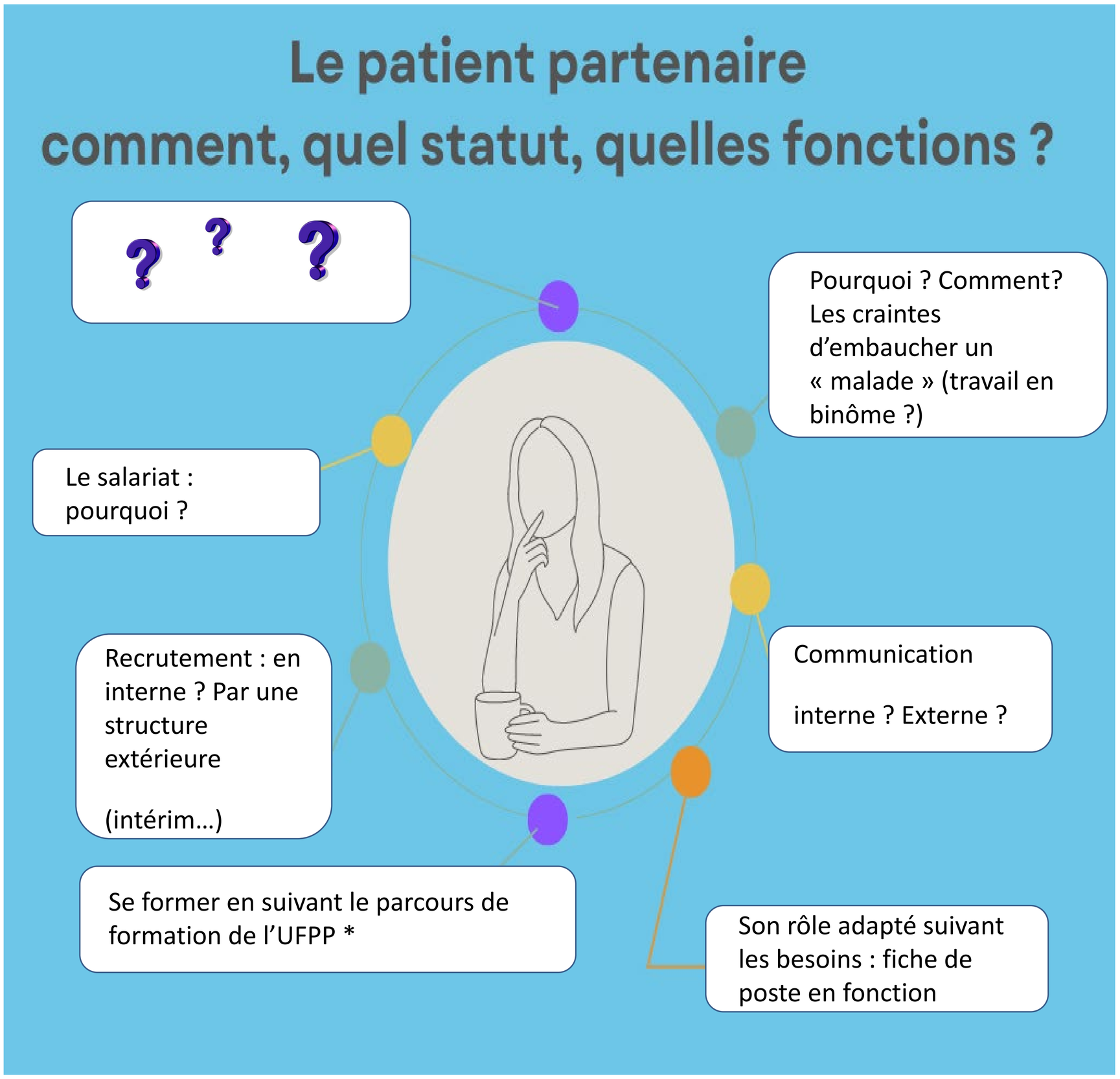

Méthode : Analyse de la façon dont est perçue l'intégration du patient partenaire par des professionnels de santé à partir de 12 interviews dont 6 membres du Centre Léon Bérard de Lyon, 2 membres des Hôpitaux Civils de Lyon, 3 membres du secteur privé et le directeur de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes

Devenir patient citoyen de la santé avec le MOOC, Devenir patient ressource avec la formation de niveau 1, Devenir patient partenaire /Démocratie sanitaire et médicament avec le Diplôme Universitaire – www.ufpp.fr

Résultats : 100 % des personnes interrogées valident l'intégration du patient partenaire dans les structures de soins. Chacun a sa propre idée par rapport à ses propres besoins. A noter que 50 % environ d'entre eux voient d'ores et déjà le patient partenaire au sein des missions ETP (Education Thérapeutique du Patient)

Conclusion : Dans tous les cas, un sentiment subsiste, l'intégration du patient partenaire est une réelle innovation Une idée est faite dans les grandes lignes mais tout reste à développer, à structurer…

Document propriété exclusive de l'UFPP